CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1. Prix … par AN, payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2. Aucun abonnement … la campagne … à moins qu'on n'ait … à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible d'avance.

3. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'édition de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4. Les Avis se publient en anglais et en français. Il ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente.

5. Les Avis qui seront publiés par abonnement seront aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6. Les avis dont le nombre d'insertions n'est pas indiqué seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7. On prend des abonnements à l'année pour les publications des commerçants, à des prix convenus.

8. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette, sont priés d'en informer l'éditeur.

10. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de recevoir un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI et les ports intermédiaires.—Le Bateau à vapeur fin marcheur FAR WEST, capitaine Fox, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue de la …, ou à G. DORSEY, rue de la Nlle Levée.
22 déc

POUR PRINCETON, VICKBURGH et tous les ports intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur ARDONA, capitaine Sarra, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
21 déc

PAQUEBOT DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DU BAYOU SARA.—Le nouveau bateau-à-vapeur COLUMBIA, capitaine Thomas Clark, sera employé régulièrement comme paquebot hebdomadaire quittant la Nouvelle-Orléans les Samedis à 10 heures A. M. et le Bayou Sara les Mardis à 10 heures A. M. Il prendra du fret et des passagers pour la Côte, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port Hudson et Pointe-Coupée. Le Columbia est un bateau qui a une chambre supérieure, qui est fait exprès pour le commerce de la côte, et qui ne le cède à aucun navire de sa classe pour l'élégance des emménagements. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
SAM LOCKE & Co.
Nlle. Orléans, Nouvelle Levée No. 19.
B. MARSHALL.
Bayou Sara.
4 déc

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le solide bateau à vapeur Baltic, capt. Carrier, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour les susdites destinations et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS.
1r. déc. Rue Poydras.

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON.—Le beau brick AURORA, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine Forren, du port de 160 tonneaux. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à
Wm. G. HEWES & Co.
28 nov no. 47, rue de Camp

POUR MADISONVILLE & COVINGTON, La goëlette LIVINGSTON, capitaine Williams, fera constamment les voyages du Bassin aux destinations susdites. Pour fret ou passage, s'adresser à W. E. & R. MURPHY,
21 déc au Bassin, No. 134

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—Le fin voilier navire AMBASSADOR, capitaine Upton, est en chargement, et pourra prendre 300 balles de coton. S'adresser à
17 déc LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—La goëlette fine voilière doublée et chevillée en cuivre, HALCYON, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOSE MARIA CABALLERO,
11 déc—3 no. 80, rue St. Louis.

POUR LA COLONIE D'AUSTIN, (Texas)—La goëlette fine voilière LOUISIANA, capt. Hensley, partira dans le plus court délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à Wm. BRYAN,
No. 36, Vieille Levée.

POUR BRAZORIA—Colonie d'Austin.—La belle goëlette PENSYLVANIA, capitaine Delano, … partira sous peu de jours. … s'adresser à bord ou à Wm. BRYAN, … Levée.
5 déc

POUR VERACRUZ.—La goëlette mexicaine, fine voilière, AMERICA, capitaine Ruis, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
11 déc J. PRATS & FILS.

POUR MATAMORAS.—La goëlette fine voilière WILLIAM, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à Wm. BRYAN,
14 déc rue de la Levée, No. 36.

Pour les Ports des Antilles.

POUR SANTIAGO DE CUBA.—La fine barque Espagnole NENFA, capt. Zaragoza, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour la susdite destination. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à
1 déc M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

A vendre ou à fréter.

A louer ou à fréter—La belle barque fine voilière MARIE, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Jones S. Smith, pouvant porter 2000 barils ou à peu-près 500 balles de coton, tirant 8 à 9 pieds d'eau, est prête à prendre son chargement. S'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
5 déc no. 47, rue Bienville.

A LOUER ou à FRÉTER.—La belle goëlette HANNAH ELIZABETH, capitaine J. Chaes, venant de passer à une carène complète, est à présent en bon état, et prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St.-Pierre, ou à
W. BRYAN,
15 oct Vieille Levée, No. 36.

A VENDRE.—La belle goëlette WM. ROBBINS, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à
W. BRYAN,
11 oct Vieille Levée, No. 36.

A LOUER PRESENTEMENT, Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.
A Louer aussi, pour le 26 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.
S'adresser à M. Pradat. 20 oct.

A LOUER.
Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, n. 66. S'adresser à
WM. G. HEWES & Co.
21 oct. n. 47, rue du Camp.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à
(8 oct) B. MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la maison No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
7 oct B. BRUGIER.

A VENDRE—Plusieurs maisons … dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B. MARIGNY.

MARCHANDISES AU DRAWBACK.—
10 caisses indiennes françaises,
12 dito jaconet …,
5 dito …,
2 dito mantilles espagnoles,
6 malles souliers satin formes espagnoles,
10 caisses chemises assorties pour homme.
Mme E. LEFEBVRE,
7 déc encoignure Chartres et Conti.

Aux Habitants Sucriers.
LE soussigné offre et promet de faire fabriquer un équipage quelconque dans moins de … ordinairement et avec … La dépense pour mettre n'importe quel équipage en … ne surpassera pas $150.
… J. B. WILTZ.

AVIS aux bateaux-à-vapeur.—Bois de pin livrable en toute quantité et dans le plus bref délai, par W. E. & R. MURPHY, au Bassin, no. 132, entre les rues Toulouse et St. Louis.
N. B.—500 barils de goudron à vendre. 22 déc

Goudron &c.—… barils de goudron … dito résine, 2400 barils de charbon de Liverpool, ainsi qu'une grande quantité de bois de chêne, de frêne et pin, sable et coquilles à vendre par
W. E. & R. MURPHY.
22 déc no. 132, au Bassin.

Bœuf gras—… W. BRYAN,
22 déc no. 36, Vieille Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles … sera vendu par … encanteur, Lundi 28 … à … heures précises du matin, à l'habitation de M. … St. Amand, située à … lieues de la Nouvelle-Orléans, toutes les bêtes à cornes, bœufs de …, vaches, chevaux, mulets, … aratoires &c. appartenant tant à la dite habitation du Sr. … qu'à celle de dame veuve Baptiste St. Amand. Conditions, comptant.
Paroisse St. Charles, le 16 Décembre 1835.
18 déc J. L. LABRANCHE, Juge.

Farine—200 barils Farine, marque de Boulangers, en débarquement et à vendre par
14 déc ORAIN & MIGNON,

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.
Séance du Vendredi 13 novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pitsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;
2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;
3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;
4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;
5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces en tous sens;
6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, et seront également taillé et paré.

Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion; pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix milles pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de dix mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur; et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractans devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.

Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux, qui, après avoir été visés par le maire, seront payés comptant.

Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangemens, à l'effet de s'assurer en même temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shelpe.

(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par intérim.
Pour copie conforme: Tehard Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs ilets, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.

(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par intérim.
Pour copie conforme: Tehard Junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Conformément à une résolution du conseil de ville en date du 18 novembre dernier, avis est donné qu'une application a été faite pour que la rue Robin soit ouverte depuis la rue Tchoupitoulas, jusqu'à la rue de la Levée, en prolongement en lignes droites les deux côtés de cette rue à travers la propriété de M. B. Génois.
17 déc D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Avis est donné que lundi 28 du courant, à midi, au bureau de la mairie, la location des magasins de la pompe à feu nos. 4 et 5, sera vendue à l'enchère, conformément à une résolution du conseil de ville.
22 déc D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans—Avis est donné que Lundi, 28 Décembre courant, à midi, au bureau de la Mairie, la fourniture des bois nécessaires à la Corporation pendant les six mois qui s'écouleront à partir du premier Janvier 1836, sera adjugée au rabais conformément aux ordonnances du conseil de ville. Le 21 décembre 1835.
21 déc D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de 8 piastres par baril; en conséquence d'après le tarif, les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 21 décembre courant, 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin doivent peser 25 pour cent en sus. Le 19 déc 1835.
21 déc D. PRIEUR, maire.

LEGION DE LA LOUISIANE.

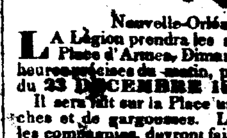

Nouvelle-Orléans, le 27 novembre 1835.

LA Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, Dimanche 27 du courant, à dix heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire du 23 DECEMBRE 1814.

Il sera fait sur la Place une distribution de cartouches et de gargousses. Les officiers commandant les compagnies, devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

Les commandans de compagnies remettront à l'inspecteur de Brigade un contrôle exact des membres de leurs compagnies.

Chaque commandant de compagnie devra, au moins une heure avant la revue, envoyer une escouade pour fermer la grille de la Place et en garder les portes.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN,
9 déc aide-de-camp.

M. BARTON,
DU THEATRE St. CHARLES,

PROFESSEUR d'élocution, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle Orléans que pendant son séjour en cette ville, il donnera des leçons dans cette branche importante de l'éducation.

M. Barton prend la liberté d'annoncer au public que c'est avec le plus grand succès qu'il a instruit des élèves qui se destinaient au barreau ou à la chaire, et qu'il a eu les mêmes succès en enseignant à des étrangers une prononciation pure et correcte de la langue anglaise. C'est donc avec la plus grande confiance qu'il offre ses services aux personnes qui désirent acquérir une bonne méthode oratoire et une prononciation correcte.

Il prie les professeurs et les pères de famille de vouloir bien examiner la série des leçons suivantes qu'il développe dans ses classes:

Cette série de leçons est arrangée dans l'ordre suivant:

1re. leçon—Consiste en remarques sur les qualités nécessaires pour les diverses branches du genre oratoire, avec des lectures explicatives.

2e. leçon—Méthode de faire usage de la voix, intonation, emphase, prononciation, difficultés de s'exprimer, gestes, mouvemens, lectures démonstratives.

3e. leçon—Art oratoire appliqué à l'église, expliqué par un choix de morceaux des meilleurs écrivains sacrés.

4e. leçon—Art oratoire politique, développé par un choix de discours parlementaires.

5e leçon—Art oratoire appliqué au barreau, expliqué par les causes plaidoiries.

6e. leçon—Revue générale de toutes les leçons précédentes expliquées par la lecture d'un choix de pièces élégantes.

M. Barton a aussi préparé trois lectures destinant ses leçons pour donner aux dames une prononciation correcte et une manière de parler élégante.

Une classe entière, où des écoliers particuliers seront reçus à la demeure de M. Barton, chez Mme. Haggerty, encoignure des rues du Canal et Dauphine. Pour les conditions, s'adresser à M Barton.
… déc—6

AVIS.—Le navire Ballion, capitaine Swift, venant de Bremen en débarquement à trois milles de distance du marché aux légumes. Les consignataires sont particulièrement priés de veiller à la réception leurs marchandises. Le capitaine n'en sera pas responsable après le débarquement sur la levée.
22 déc

AVIS.—Monsieur Alfred Renard, a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à la Louisiane, du véritable remède du docteur Le Roi. Son domicile est rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine, no. 112. 19 déc—3

Au public—Le soussigné désire vendre l'établissement bien connu sous le nom de Café de Tontine, dernièrement tenu par Messrs Brooks & Curtis. Ceux qui désirent avoir une belle situation pour des affaires de ce genre, sont requis de venir examiner eux-mêmes, immédiatement. On fera connaître les conditions en s'adressant à
17 nov CHRISTIAN LEUBSHER

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de HOOK—Vente par le régister des testaments—Mardi le vingt-neuvième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte des héritiers de feu dame Harriette Hook, les actions ci-après décrites, savoir:
… actions du fonds capital de la banque de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 actions du fonds capital de la banque d'Orléans.
10 actions du fonds capital de la banque de Pensylvanie, de $500 chaque.
39 actions du fonds capital de la banque d'Agriculture de Mississippi.
1 action du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de la Louisiane, chaque action étant de $1000 dont il n'y a qu'un dixième de payé par action.
17 déc—10 W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION MOREL.—Lundi 21 du mois de décembre courant, à trois heures et demie de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à mon bureau, pour compte de la succession de feu Auguste Morel, une quantité de marchandises sèches, et immédiatement après j'offrirai en vente, une pirogue, comestibles &c.; la pirogue étant mouillée en face de la Place d'Armes. Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 déc—5 Régister des Testaments.

Avis de Commerce.

Traites sur Paris à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
23 nov no. 47, rue Toulouse.

Traites sur New-York, à vendre par LEGENDRE & SAMORY.
23 nov no. 47, rue Toulouse.

Traites sur Paris et Londres, à vendre par
20 nov—3 KOHN, DARON & Co.

Change sur New-York, à vendre par
18 nov JULES LE BLANC & Co.

Change sur Paris, à vendre par
18 nov JULES LE BLANC & Co

Actions de la Presse à Coton d'en Bas à vendre par THOS. FELLOWS,
14 nov rue de Chartres, No. 39.

A Vendre—Des actions de la Presse à Coton d'en haut. EDWD. GOTTSCHALK,
12 nov courtier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.—Cette banque tire sur l'Angleterre et achette sur l'Angleterre et la France. A. MILTENBERGER,
11 nov caissier.

ACTIONS—De la Banque de Carrollton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par
6 nov EDW. GOTTSCHALK.

A VENDRE.—Des actions du chemin de fer de Nashville; dito de la Banque de l'Union.
EDWD. GOTTSCHALK,
4 nov courtier.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négociants, à vendre par TH. NICOLET & Co.
28 oct no. 26, rue Bienville.

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

LETTRES DE CHANGE pour … 000 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48.

TRAITES sur Paris, à vendre par
2 nov M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
2 nov. JULES LE BLANC & Co.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
28 oct T. NICOLET & Co, 26, rue Bienville

TRAITES sur New York et sur Paris, à vendre par TH NICOLET & Co.
23 oct no. 26, rue Bienville

15,000 GALLONS molasse à vendre par
8 déc R. BRUGIER

ON demande des doublons espagnols. S'adresser à THOMAS FELLOWS,
19 nov no. 39, rue de Chartres.

FARINE.—400 barils farine, en débarquement du chaland, à vendre par M. MAHER.
23 nov—4

FARINE.—150 barils farine, marque de boulangers, en débarquement du bateau-à-vapeur Farmer, à vendre par (7 nov) M. MAHER.

100 Paniers vin de Champagne, en débarquement, 2 demi pipes et 7 futailles vin de Sherry, à vendre par JULES LE BLANC & Co.
21 nov no. 103, rue Royale.

SEL de Liverpool, fin et gros, en débarquement et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.,
22 oct no. 11, rue St. Louis.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse; les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documens du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la cidevant société.
S. W. DOWNS.
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les cours d'Est et Ouest Feliciana, l'Est Bâton-Rouge et la Pointe-Coupée. Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.
Son cabinet est à St-Francisville, Louisiane. 20 oct.

VINGT-CINQ PIASTRES de récompense.—Parti marron de chez son maître, il y a 3 mois, le nègre créole nommé Jacques, appartenant ci-devant à madame Duvergés, âgé de 15 ans, taille moyenne, figure large, grosses lèvres, forte constitution. On sait qu'il est de l'autre côté du fleuve, où il a son frère. La récompense susdite sera donnée à celui qui le ramènera à son maître, ou le conduira à la geôle.
Les capitaines de navires et autres sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord. S'adresser au no. 114, rue de la Levée, en face des deux halles. 18 déc—3

VINGT-CINQ PIASTRES de récompense—Seront données à quiconque conduira dans une des geoles de cet Etat, une négresse nommée Laty, âgée d'environ 30 ans, un peu rougeatre, taille de 5 pieds, elle a le nez plat et pas beaucoup, elle n'a presque pas de dents, et parle très mal le français. On suppose que la dite négresse est cachée dans le faubourg Marigny. Les capitaines de bateaux-à-vapeur et navires, sont avertis de ne pas recevoir cette négresse à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur de la loi.
R. SALAUN,
19 déc—5 no. 111, rue de l'Hôpital.

Chapeaux—Reçu par le navire Kentucky, 60 caisses de chapeaux de soie, noirs et blancs, superfins et à bas prix, à vendre par FROST & Co.
10 déc no. 8, rue de la Douane.

A AFFERMER.
DOUZE ARPENTS DE TERRE environ, faisant face au fleuve sur 70 de profondeur, formant la jolie habitation bien connue de feu M. Pierre Foucher, situées dans la Paroisse Jefferson, à 5 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, du même bord et limitrophe de Carrollton, par lot d'un arpent de face avec la profondeur ou plus à la convenance des preneurs, à l'exception du lot où se trouvent les établissements, les jardins d'agréments et potager qui est de la contenance de quatre arpents environ qui ne saurait être divisé. Il existe sur ce lot une maison de maître à étage en bon état et nouvellement peinte et tapissée, magasin à l'usage de la maison, cuisine, écuries, remise, hôpital, magasin à vivres, cabanes à nègres, hangards, et nombres d'autres batisses. Le jardin d'agrément situé entre la maison et le chemin public est planté d'une grande variété d'arbres fruitiers, d'arbustes et de plantes fleuristes disposés avec goût et formant des allées, et notamment de quatre allées vert dont la beauté fait l'admiration des connaisseurs. Dans l'arrière cour il y a une allée de beaux pacaniers, et à la suite des établissements un vaste champ cultivé et planté de légumes. Ce lot comme tout le reste de la terre offre de bons paturages et est susceptible d'un très grand revenu journalier en laitage, fruits, légumes et fourages. Le rail road de Carrollton qui traverse cette terre dans toute son étendue, offre tous les moyens de transport à peu de frais, en tout temps et en toute saison. Cette résidence sous le rapport du bon air que l'on y respire et l'ombrage de ces beaux arbres, est une retraite délicieuse pendant la saison des chaleurs et des maladies, et peut être convertie en tivoli pour l'amusement du public. Il existe sur le devant de cette terre une batture très étendue et élevé au niveau du sol, propre à l'établissement de moulins à scier, de briqueteries ou à l'exploitation de bois de cordes. Le public ou ceux qui seraient dans l'intention de devenir fermier du tout ou partie de la dite propriété sont invités à aller prendre connaissance des localités.
Pour les termes, conditions, et plus amples informations s'adresser à M. L. Pilié, rue Royale No 102.
4 déc15, 3ps

QUELQUES sacs de Café de Choix, arrondissement de Port au Prince, en débarquement du brick Maréchal Ney, et à vendre par GOULE & LAMBERT,
12 déc près du Rail Road, No. 11

RECU par les derniers arrivages et à vendre,
20 balles coton blanc,
15 dito coton écru,
4 dito indienne,
20 caisses dito,
3 balles quinines,
3 dito flanelle imprimée,
2 dito drap léger, (lady cloth,)
12 caisses velours assortis,
3 balles châles imprimés,
2 dito percale blanche,
2 caisses galon,
4 balles mérinos,
8 caisses toile d'Irlande 4-4,
10 balles toile grise,
8 balles brin, uni et à carreaux,
3 malles mouchoirs pour dame,
2 caisses coton à filé bleu,
10 demi pipes madère L. P.
60 caisses madère L. P.
20 dito Château Margaux.
KENNEDY, DUREL & Co.
18 déc no. 52, rue Toulouse.

Dissolution de société.—La société qui a existé jusqu'à présent sous la raison J. B. Colla & Co. a été dissoute le 20 octobre, par consentement mutuel. La société Bell & Colla est autorisée à liquider les comptes de cette société.
J. B. COLLA,
P. GODET.

J. G. Bell et J. B. Colla continueront le commerce de groceries, sous la raison Bell & Colla, rue du Commerce, no. 36. Ils sollicitent le patronage du public.
J. G. BELL,
16 nov J. B. COLLA.

THEATRE D'ORLEANS.
[illegible]DI, 24 DECEMBRE.
RELACHE.
VENDREDI, 25 DECEMBRE
ROBERT LE DIABLE.
… sera changé pour ce jour au tableau de l'affiche du Jeudi.

Grande ascension,
PAR
M. CLAYTON,
Aéronaute de l'Ouest,

QUI s'est élevé en ascension à Cincinnati, au mois d'avril dernier, et qui, après avoir resté dans les airs pendant toute la nuit, débarqua sur les montagnes d'Allegany (350 milles de Cincinnati). Il fit aussi une ascension le 4 juillet, dans la même ville, avec l'intention de dépasser les montagnes et de continuer son voyage jusqu'aux bords de l'Océan atlantique; mais un trou qui se fit à son ballon l'obligea à descendre, pendant la nuit, sur les bancs de la rivière Sciota, à 109 milles de l'endroit d'où il était parti.

Il se propose d'accomplir ce

Grand Voyage aérien

depuis les contrées de l'Ouest jusqu'à l'Atlantique, aussitôt après l'hiver, et d'entreprendre aussi des voyages plus considérables. Il espère prouver qu'on peut voyager dans les airs, se diriger où l'on veut, et parcourir avec sûreté et rapidité, dans un navire *aérostatique* fait d'une manière convenable, les montagnes, les lacs et la mer.

M. CLAYTON fera enfler son ballon par M. Caldwell, à l'établissement du gaz de cette ville, avec du gaz hydrogène.

M. CLAYTON

a l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'il ne fera son ascension, qu'autant que le temps le lui permettra, dans son vaisseau aérien

L'étoile de l'Ouest.

Il partira de la cour du Gouvernement, le jour de Noël, à midi précis.

On peut se procurer des billets d'entrée dans les principaux hôtels et au bureau qui sera installé, le jour même, au lieu de l'ascension.

Prix d'entrée.......... $1 00

Ce bâtiment aérien

sera enflé et exposé à la vue du public, la veille de l'ascension, dans la cour du Gouvernement.

Le prix de cette entrée sera de 50 c. 21 déc—4

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI PROCHAIN.
Grand Bal Paré et masqué.
PRIX D'ENTREE. LES CAVALIERS $1.

ON ne pourra sous aucun prétexte entrer dans la Salle avec des armes, un bureau sera ouvert pour les déposer. Plusieurs commissaires sont entièrement chargés du maintien de l'ordre et de la décence pendant le cours des bals.

L'entrée étant par la grande porte, tout masque sera tenu de se faire reconnaître dans l'intérieur avant d'entrer dans la salle de bal.

Les bals masqués auront lieu tous les Mardis et les Samedis de chaque semaine. 21 déc—2

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, le 21 Déc. 1835.
CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, 25 du courant, ainsi que le 1er et 8 janvier. Ceux qui ont des billets à payer ces jours là sont invités à les retirer la veille de ces trois époques. Les billets à l'escompte devront être aussi présentés la veille.
22 déc Robt. J. PALFREY, caissier.

Banque des Artisans et Commerçants,
Nlle-Orléans, 21 Décembre 1835.
CETTE banque sera fermée le jour de Noël. Les billets échéant ce jour-là devront être payés le jeudi, 24 du courant.
22 déc Sam. BELL, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE,
Nlle-Orléans, le … Décembre 1835.
CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, 25 du courant. Les billets échéant ce jour devront être payés la veille.
22 déc A. MILTENBERGER, caissier.

BANQUE D'ORLEANS,
le 19 Décembre 1835.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette banque, aura lieu à la maison de banque, lundi quatrième jour de janvier prochain, entre onze et deux heures. Par ordre de la Direction.
22 déc—10 J. P. NISBET, caissier.

BUREAU DE LA BANQUE DES E. UNIS,
21 Décembre 1835.
CETTE Institution sera, comme de coutume, fermée le jour de Noël, et les transactions devront s'effectuer la veille. La Direction s'assemblera jeudi 24 courant, pour décider sur les billets à escompter, lesquels doivent être offerts mercredi 23 courant. (22 déc) PETER BACOT—Caissier.

BUREAU du Chemin à Coulisses de Pontchartrain—Nlle. Orléans, 19 Décembre 1835.—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cette Compagnie, qu'une élection de sept directeurs pour servir durant l'année prochaine, aura lieu à la Banque de la Louisiane, le lundi 4 janvier 1836, à 4 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction.
21 déc J. B. LEEFE, Sec'y.

BANQUE DE CARROLLTON.
Conformément aux règles de cette institution, la banque sera fermée le jour de Noël, 25 du courant. Tous les billets échéant ce jour devront être payés le 24 avant 3 heures P. M.
21 déc W. NICHOLSON, caissier.

Banque Commerciale de la Nlle.-Orléans.—D'après les réglemens de cette institution, la Banque sera fermée vendredi, 25 du courant. Les billets échéant ce jour là devront être payés à la fermeture de la Banque jeudi, 24 du courant.
19 déc Jos. SAUL, caissier.

BANQUE DU KENTUCKY,
A LOUISVILLE.
LES actionnaires de cette institution, qui résident à la Nouvelle-Orléans, sont et demeurent notifiés que le sixième paiement de dix piastres par action doit être fait à la Banque du Commerce le 1er. Lundi de Janvier prochain. Tous ceux qui, dont le paiement de leurs actions sont arriérés jusqu'au 10 Décembre courant, n'auront droit à aucun dividende le 1er. Janvier suivant.
15 déc—18

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan,
15 Décembre 1835.
AVIS est par le présent donné que les billets pour le premier paiement dû le 23 courant, sera versé dans la Banque de Cité, le 23 du courant, et que les livres de transfert seront fermés du 18 au 26 inclusivement. Par ordre.
15 déc Wm. TUFTS, Sec'y.

Bureau de Chemin-à-Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
200 piastres de Récompense.
AVIS—Par une résolution du Bureau, une récompense de deux-cents piastres sera payée par cette institution, à celui qui donnera des preuves convaincantes sur toute personne qui aurait détérioré le chemin à coulisses, ou obstrué de quelque manière le passage des chars. Par ordre.
11 déc—1m 3ps L. F. GENÈRES.

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée—Avis est donné par les présentes que demande a été faite d'un duplicata du certificat no. 324, de cinq actions dans le capital de cette institution, au nom de Edmond Soniat, l'original ayant été égaré.
11 déc—36 D. F. GUEX, secrétaire

Compagnie de la Banque et de l'Eclairage de la Nlle.-Orléans—1er. décembre 1835.—Avis est donné par les présentes, que conformément à la 7me. section de la charte, une assemblée des actionnaires aura lieu à la maison de Banque, le Lundi 4 de janvier prochain, de 11 heures du matin à 2 de l'après midi, afin d'élire les onze directeurs qui doivent servir l'année prochaine. R. BRENNAN,
9 déc—31 faisant les fonctions de caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cet établissement qu'une élection de douze directeurs qui devront servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, encoignure des rues du Canal et St. Charles, le Lundi, 4 janvier prochain, 1er. Lundi de janvier 1836, entre les heures de 9 A. M. et 2 P. M. (4 déc) JOHN NICHOLSON, caissier

AVIS—Aux actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville.—La direction ayant passé la résolution de procéder sans délai à l'exécution des travaux, a jugé à propos d'offrir aux actionnaires les avantages mentionnés dans la résolution suivante pour les engager à faire un nouveau versement de fonds qui sera reçu au bureau de la compagnie, rue du Canal, n. 56.

Résolu: Que tout actionnaire qui, d'ici au 15 décembre prochain, payera sur ses actions ou sur partie de ces mêmes actions, une somme additionnelle de $20 par action, aura droit en outre des bénéfices qui lui sont garantis par la charte et les réglemens) et pourra souscrire pour autant d'actions du fonds capital additionnel autorisé par la charte, qu'il possédera d'actions sur lesquelles il aura fait ledit paiement de $20.

Par ordre de la direction. F. W. LEA, secrét.

N. B. Les bénéfices garantis par la charte et auxquels on fait allusion, sont un dividende sous forme d'intérêt de 8 pour cent par an sur les sommes versées, depuis le paiement de ces dites sommes, ainsi qu'on peut s'en assurer en lisant le 12e. article des réglements de la compagnie. 28 nov—nf.

BANQUE DE CARROLLTON.—Avis:—Un intérêt à raison de quatre pour cent par an sera alloué sur toute somme déposée pour 30 jours, et à raison de cinq pour cent par an pour tout dépôt fait pour six mois et au-dessus lorsque les dépositaires déclareront que telle est leur intention.—Par ordre de la Direction.
2 nov JOHN NICHOLSON—Caissier.

BANCO DE CAROLTON.—Aviso: se benificará un interes de 4 por ciento al año por todos los fondos que se depositan por el termino de 30 dias, un 5 por ciento al año por los que lo son por 6 meses y mas entendido que los que hacen tales depositos hayan al tiempo de entregar los fondos, la declaracion de su intencion de depositarios del modo indicado.
7 nov (Firmado) JOHN NICHOLSON, Cajero.

[illegible]000 DE RECOMPENSE.
[illegible] récompense de trois mille piastres, ainsi que les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, lequel a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux gris, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très proéminent.
J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—

A Vendre la négresse Félicie, bonne blanchisseuse et un peu repasseuse, elle est propre à … Pour les conditions, s'adresser à LOUIS MEDERIC,
9 déc—3 encoignure Ste. Anne et Dauphine

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mercredi, 23 décembre 1835, à midi, à la Bourse Hewlett,
Cécile, négresse créole âgée d'environ 18 ans, bonne couturière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, gardienne d'enfants, garantie des maladies et vices prévus par la loi, excepté qu'elle s'est absentée une fois.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 22 déc

PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu Jeudi, 24 de Décembre, à 11 heures précises du matin, dans le magasin No. —, rue Gallatin, près du marché aux légumes, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
950 sacs café, importés et avariés à bord du navire New Orléans, capitaine Cole, de Rio Janeiro.
Conditions: Au-dessus de $500 60 jours, et au-dessus de $1000, 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 22 déc

PAR M. BARNETT Sr.
SAMEDI, 26 décembre prochain, à midi, il sera vendu, à la Bourse Hewlett, à moins qu'on ne l'ait déjà vendu à l'amiable:
Le lot n. 25, mesurant 26 pieds à la Levée, sur 147 pieds 10 pouces face à la rue du Quartier, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes face à la rue Gallatin, et 144 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot n. 26; le tout mesure américaine; avec les améliorations qui s'y trouvent et qui consistent en deux maisons neuves en briques et à trois étages, connues sous le nom de *North Star Hotel*, formant l'encoignure des rues Gallatin et du Quartier, faisant face à la place Jackson, sur laquelle on bâtit l'hôtel des Monnaies, et dans le voisinage immédiat de la future banque des Citoyens, qui sera en face de la place Jackson.
La dite maison est parfaitement pourvue de grils de cheminée, pipes à eau, puits et pompes, et est trop bien connue pour qu'on en fasse de plus amples descriptions. Les banquettes en face de cette propriété sont de trois pieds plus larges que les autres en cette rue.
La propriété ci-dessus est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner une plus ample description. La moitié de la valeur du mur mitoyen qui sépare ladite propriété du lot n. 26 sera remboursée par le propriétaire dudit lot, lorsqu'il en voudra faire usage. Les personnes qui voudraient acheter sont invitées à inspecter cette propriété.
Un plan descriptif sera déposé à la bourse Hewlett et à l'Arcade, 15 jours avant la vente.
Conditions:—L'acheteur s'obligera à payer les hypothèques sous-mentionnées:
1o. Celui donné à D. Prieur et F. W. Lea, commissaires sur le dit lot conformément à l'acte passé pardevant M. W. Christy, notaire public, pour assurer la somme de $11,009 payables à 1, 2 et 3 ans, à partir de la date du dit acte, et portant intérêt à 6 pour cent par an.
2o. Celui donné à W. Jenkins, sur une moitié indivise du dit terrain et des bâtisses, conformément à l'acte passé pardevant M. W. Y. Lewis, notaire public, le 3 de novembre 1834, pour assurer le paiement de la somme de $603, avec intérêt éventuel à raison de 10 pour cent par an.
3o. Celui donné à Thomas Pedder, conformément à l'acte passé pardevant le même notaire, le 6 mai 1835, pour assurer le paiement de $600, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an.
4o. Celui donné à W. Jenkins, conformément à l'acte passé pardevant le même notaire, le 5 de juin 1835, pour assurer le paiement de $2000, avec intérêt éventuel à raison de 10 pour cent par an.
5o. Celui donné au même que dessus, conformément à l'acte passé pardevant le même notaire et daté du 7 de juillet 1835, pour assurer le paiement d'un même montant, avec intérêt éventuel à 10 pour cent par an.
6o. Celui donné à Newland Holmes, conformément à l'acte passé pardevant le même notaire, daté du 9 de novembre 1835, pour assurer le paiement de $2500 avec intérêt éventuel à 10 pour cent par an.
La balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant M. W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
22 déc—4

VENTE PAR COLIS.
De Marchandises sèches, Bottes, Souliers, Chapeaux, &c.
PAR THOMAS C. CASH & Co.
A leur magasin d'encan, rue du Camp, No. 41.
LUNDI matin, 28 du courant, il sera vendu, 250 colis de Marchandises anglaises, françaises et du pays, d'importation récente, formant un bel assortiment de marchandises, choisies pour le détail de la ville et de la campagne. On recommande particulièrement aux marchands de la côte de venir les examiner, et ce qu'on pourra faire deux jours avant la vente; des catalogues seront alors distribués. Les conditions seront connues à la vente. 21 déc—6

PAR ISAAC L. M'COY.
Vente de Terrains de Valeur.
JEUDI, 24 Décembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett.
196 Lots de Terre de Valeur,
situés au faubourg Bouligny, et jusqu'à présent la résidence de Mr. John M. Bach. Cette propriété est la plus belle et de la plus grande valeur qui ait été depuis longtemps exposée en vente, et mérite l'attention non seulement de ceux qui veulent vivre retirés avec leurs familles, mais encore de ceux qui veulent placer leurs capitaux avec la certitude d'un grand bénéfice. Il … propriétés se vendra que parce que ses affaires l'appellent à résider en ville.
Tous ces lots sont enclos, très élevés, dans un excellent état de culture … d'une grande quantité de beaux orangers, chênes-verts, pêchers et orange… Ils sont près du fleuve, ainsi que du chemin de fer et très convenables pour les gens d'affaires ou négociants, les chalands des bateaux venant atterrir en grand nombre en cet endroit, ainsi que pour une vacherie ou un jardin ayant d'excellens paturages.
Les bâtisses sont neuves et faites du meilleur bois de cypre, scié par le propriétaire sur son propre moulin, et disposé de manière à convenir à n'importe quelle personne.
Plus—14 Lots de Batture, de 300 à 400 pieds de profondeur et s'accroissant journellement, contigu à ces lots on a élevé une briqueterie pour travailler à la vapeur, et un moulin à scier à vapeur. Quelques uns de ces lots de batture font face au chemin de fer de Carrollton sur la rue Napoléon.
Les conditions seront très avantageuses: un sixième comptant, et la balance à 12, 18, 24, 30 et 36 mois par billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les personnes qui désireraient visiter les lieux trouveront l'agent du vendeur, qui leur fera tout voir.
Le plan sera exposé à la Bourse une semaine avant le jour de la vente.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, notaire public
11 déc—13

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu mercredi prochain, à 4 heures de l'après midi, le café situé dans la rue Madison, No. 76, ensemble deux beaux billards et tout ce qui en dépend. Conditions à la vente. 19 déc—1

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett,
Une belle PROPRIETE située sur le chemin du Bayou, entre les rues Marais, Villeré et Ursulines, la maison principale, bâtie en briques, ayant 4 appartemens de 18 pieds carrés, 2 cabinets de 12 pieds carrés, une galerie fermée servant de salle à manger, de 13 pieds sur 16, un vestibule de 9 pieds de large, sur 32 de long, séparant les 4 appartemens par le milieu, le tout venant d'être tapissé; dans le grenier, 4 beaux appartemens finis; sur les côtés des cabinets et au-dessus de ces derniers appartemens, un autre grenier planchéyé servant de dépôt; 2 caves, l'une avec étagère; une chambre à bois, un galerie couverte de 10 pieds sur 44 de long, faisant face au parterre; une cuisine en briques et à étage de 40 pieds sur 16, ayant 3 appartemens dans le bas et 3 dans le haut, tous vitrés, latrines en briques; écurie en bois de 22 pieds de long sur 12 de large; une autre bâtisse en bois servant de chambre à laver et poulailler; un pigeonnier, et autres bâtisses et améliorations, sur le devant de la maison, face au chemin du Bayou, un joli parterre avec allées briquetées sur le derrière et face à la rue des Ursulines, un jardin potager avec une quantité d'arbres fruitiers et une superbe tonnelle; le tout sur un terrain de 63 pieds 11 pouces de face, sur une profondeur de 281 pieds 10 pouces, fermant sur la façade de la rue des Ursulines de 30 pieds, où il se trouve une porte de communication sur cette rue; le tout conformément au plan dressé par L. J. Pilié, le 12 décembre 1835, et exposé à la Bourse. Ensemble avec la propriété, seront vendues 90 Actions de la Banque de l'Union.
Conditions.—L'acquéreur se fera charge de payer à la Banque de l'Union $3325, payables dans 17 ans, en termes égaux d'année en année avec intérêt à 7 pour cent par an, le premier terme devant être payé le 1er. Novembre 1835. La balance un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. A défaut de paiement d'aucun des billets, ils porteront par clause pénale intérêt à 10 pour cent par an, du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
N. B. On peut visiter la propriété à toute heure du jour.
Une négresse créole nommée Vénus, âgée de 41 ans, excellente blanchisseuse, couturière, domestique de maison, très bonne garde malade et propre à tout; garantie des vices et maladies prévues par la loi, ayant une douleur au genou dont elle se plaint.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque, &c.
Les actes de vente par O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu Jeudi, 24 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un terrain situé rue Bourgogne, entre les rues Saint Louis et Conti, ayant 60 pieds français de face à la rue Bourgogne, 60 pieds de profondeur, ayant dessus une maison et cuisine en bois.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement 13 déc

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Mercredi 23 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis le marché aux légumes, en débarquement de la barque Lydies, venant de Bordeaux:
30 futailles eau-de-vie; 773 barriques de vin rouge; 104 tierçons de vin blanc; 80 dito vinaigre lito; 1600 caisses de vin; 1200 paniers anisette; 120 caisses fruits à l'eau-de-vie; 21 barrils de sardines; 100 boites de pruneaux; 4 balles de bouchons fins; 100 fromages (tête de mort); 150 damejeannes; 185 paniers huile d'olive; 15 balles amandes, à coques tendres.
Conditions: à la vente. 22 déc

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Mercredi 23 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis le bureau des gardiens du port, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Une quantité de voiles, cordages &c., appartenant à la goëlette Hunter, capitaine Bandal, ayant subi des réparations. 22 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu Jeudi 24 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, no. 50,
8 barils contenant 1000 doux. demi bas de laine,
9 balles … anglaise, très superfine.
Comme ces articles sont vendus pour clore une facture, la vente sera positive; l'attention des acheteurs est particulièrement appelée. 23 déc

LEGION DE LA LUSIANA.
CAZADORES DE ORLEANS.
ATTENTION.

La compania se reunirá el Domingo 27 del corriente á las 9 en punto de la mañana, con uniforme completo, casaca de paño y pantalon blanco, para revista de obligacion.
El punto de reunion será en el corredor de la corte criminal enquina de las calles de Condé y Sta. Ana. De orden de …
21 déc JOSE M. BUSTAMANTE, 1er sargento.

CHASSEURS à Cheval Louisianais.—La compagnie montera à cheval Dimanche 27 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, encoignure des rues Conti et Esplanade, par ordre du capitaine L. A. Charbonnet. Ed. PLANCHARD,
22 déc maréchal des logis chef.

AVIS—Les soussignés exécuteurs testamentaires de feu Bartholomew Shaumburgh, invitent tous ceux qui ont des réclamations à faire contre sa succession, de les présenter, et ceux qui lui doivent sont également priés de payer.
FREDK. BECKMANN,
CHS. W. SHAUMBURGH.
22 déc—12 exécuteurs testamentaires.

QUELQUES personnes bien recommandées trouveront à prendre pension en s'adressant rue St. Philippe, No. 45. 22 dé—3

IL a été conduit rue St. Claude, No. 50, entre Dumaine et Ste. Anne, un CHEVAL bay brun, sans aucune étampe, taille ordinaire, en bon état. Celui qui il appartient est prié de le retirer en payant les frais qu'il a occasionnés. 22 déc—3

Racine de Chactas, à vendre chez le soussigné, de cette racine dont la vertu de guérir toutes les blessures est reconnue des personnes les plus recommandables du pays.
22 déc A. A. PEYCHAUD.

IL a été volé à la soussignée, un billet de cent-dix piastres, payable en mars 1836, tiré par Joseph Aquilard, en faveur du feu Pierre François Fontaine mon mari, ainsi que divers comptes dûs à la côte, lorsque mon mari était marchand en charrette. Le public est invité de ne pas négocier le billet ni payer les comptes. 21 déc—3 Ve. FONTAINE.

PENSION BOURGEOISE.—Un petit nombre de Messieurs peuvent encore être admis dans une pension décente avec des chambres isolées, si on le désire, en s'adressant à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre, au-dessus de la pharmacie de Mess. Duvel & Dejan.
21 déc—3ps C. CHOUTE.

AVIS—Les soussigné offrent leur services aux honorables tribunaux de cette ville comme interprètes de langues étrangères en français et anglais. Des ordres laissés à la Bourse de Hewlett seront promptement remplis.
21 déc E. A. COHEN & Co.

Bucherons—On a besoin de 25 bons nègres bucherons, pour lesquels on donnera de bons gages. S'adresser à Chs. TREMOULET.
21 dé—7 Vieille Levée, entre Quartier et Hospital.

Verres à Vitres—Les soussignés ont en magasin, un grand assortiment de verres à vitres de Baltimore, et de toute grandeur, qu'ils sont autorisés par les manufacturiers à vendre à des prix au-dessous de ceux demandés déjà.
21 déc A. QUERTIER & ALBERT.

LES soussignés offrent à vendre: 250 sacs café de la Havane; 50 caisses Savon de Marseille; 50 caisses Vin de Marseille, vieux et de choix; 15 pipes d'eau de vie …, demis, quarts et huitièmes de pipes; Liqueurs d'Absinthe et Kirsh; Vin de Champagne, vieux Vin rouge de Chamberin.
21 déc QUERTIER & BOUTIN.

Instruments de chirurgie &c. &c.—Nouvellement reçu et à vendre par le soussigné, boites complètes pour l'opération de la cataracte,
Sondes en argent à double courant,
Dito dito ordinaires,
Dito dito en gomme élastique,
Dito dito (exploratrices,)
Dito dito à ventre,
Pessaires dito de grandeur et formes assorties &c. &c. DUFILHO Jr.
12 déc no. 140, rue de Chartres.

Verres à l'usage des Lampes à Gaz.—Quelques centaines des verres susdits, en demi cristal, ont été expressément exécutés pour les lampes de la compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans. Ils ne sont pas susceptibles de casser, comme ceux qui ont été fournis jusqu'à présent, et les personnes qui désireront en voir la forme ainsi que l'effet, n'ont qu'à se présenter chez le soussigné, qui offre cet article à vendre. DUFILHO Jr.
12 déc no. 140, rue de Chartres.

ESCLAVES CREOLES A VENDRE.—A vendre à l'amiable un mulâtre âgé de 20 ans, bon sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi, bon charretier et bon domestique de maison et de confiance.
Aussi un autre mulâtre, âgé de 16 à 17 ans, bon domestique de maison, sachant faire un peu de cuisine, bon charretier. Tous les deux savent conduire le cabriolet.
Conditions: 6 mois de crédit, billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait payement.
S'adresser au bureau de cette feuille. 2 nov—4 pe A

IL a été conduit à l'écurie de Mr V. Millet, encoignure des rues St. Louis et Bourbon, par ordre du capitaine de la garde de ville.
Le 3 Novembre, 1 Cheval bay, ayant le front blanc, 4 pieds 5 pouces de hauteur.
Le 3 Novembre, 1 do gris fer, 4 pieds 5 pouces.
Le 18 Novembre, 1 Cheval bay brûlé, une étoile au front.
Le 1er. Décembre, 1 do. gris, 4 pieds 8 pouces.
Le 1er. Décembre, 1 do bay brun, un pied blanc, 4 pieds 4 pouces.
Le 1er. Décembre, 1 petit Cheval canel, un pied de derrière blanc.
Si les dits Chevaux ne sont pas réclamés d'ici au samedi, 25 du courant, par leurs propriétaires, il en sera disposé ce jour en vente publique par P. A. Guillotte, encanteur, pour satisfaire aux frais.
11 déc Mtre. BONSEIGNEUR.

M. H. TRUST, professeur de harpe (élève du célèbre N. C. Bochsa) et harpiste de l'opéra italien de New-York, a l'honneur d'informer les messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de s'établir en cette ville pour y donner des leçons de ce bel instrument devenu si à la mode, ainsi que des leçons de piano. M. Trust espère que par l'attention suivie qu'il portera aux familles qui daigneront l'honorer de leur confiance, il leur donnera entière satisfaction. Pour les conditions et l'adresse du professeur, s'adresser à sa résidence rue du Camp, no. 58, ou à Messrs. Casey & Johnes, aux magasins de musique, rues du Camp et de Chartres no. 27. 29 nov—1m

MAISON D'EDUCATION DE MDE. SANT'ANGELO.

CET établissement consacré à l'éducation morale et scientifique des jeunes demoiselles, soit comme pensionnaires, soit comme demi-pensionnaires ou externes, vient de s'ouvrir rue de la Douane, no. 90, entre les rues Royale et Bourbon. On peut se procurer dans l'établissement un prospectus dans lequel le système d'éducation, la méthode d'enseignement, les conditions et les diverses recommandations peuvent être consultés. 21 nov

RECU par les derniers arrivages de France et à vendre par le soussigné: jaconet imprimé nouveau genre; mousselines dito; indienne française dernier goût; toile à draps française; couvertures de laine, …; bretelles en gomme élastique; chapeaux de dames dernière mode de Paris; cérises à l'eau-de-vie du Guéland frères; eau-de-vie de Dantzick; vin de Bordeaux en barriques, Ludon Médoc; pauillac Médoc, St. Estèphe et St. Julien Médoc; vin blanc de Bergerac en demi barriques; dito en caisses; vin de l'Hermitage en caisse; bouteilles vuides de Bordeaux; briquets électriques; terrines françaises assorties de 4 à 10 pouces; pommades, le tout ayant droit au drawback. E. LEON BERNARD,
1 déc no. 34, rue Conti

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian:
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne;
5 do. bas de laine d'Allemagne;
3 do. demi bas, fils, dits Lambwool;
2 do. toile cirée, sur coton;
3 do. cotonnade assortie;
1 balle casquets Kilmarnock, pour habitans;
6 caisses chemises assorties;
19 do. coton blanc du pays, de 3-4 et 4-4;
30 balles coutil;
Et un assortiment général de linge fait à vendre par VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 août encoignure St.-Louis et Levée.

AVIS AU PUBLIC.—Ayant appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes, et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédients et injustes et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.
BAILEY, KEELER & REMSEN,
No. 125 Exchange place, et No. 5 Pearl streets
New-York, 15 août 1835 21 août—

HABITATION SUCRERIE A VENDRE.
UNE Superbe Habitation de Valeur, établie en sucrerie, paroisse Jefferson, sur la rive droite du Mississipi, et située à environ 17 milles de la Nlle.-Orléans, est offerte en vente, pour clore une société. Elle mesure 25 arpents de face et de profondeur au Lac Ouacha, elle est très élevée, et est à l'abri des inondations. Cette terre peut être cultivée en sucre et en coton, une très grande quantité de cannes est maintenant en matelats pour plantation.
Aussi—90 Esclaves formant un atelier de Nègres de champs et ouvriers, ainsi qu'une quantité de Bœufs, Chevaux, &c.
L'acheteur aura le privilège d'acheter mille cinquante quatre Actions de la Banque des Citoyens.
S'adresser à Mr. Mersilt, sur les lieux, ou au No. 60, rue Royale.
18 déc—1 EDWARD RAWLE.

Café St. Charles.

CET établissement dirigé par M. Augustus Jacoby, vient d'être récemment ouvert près le Théâtre St. Charles. Dans le même local et sous la même direction se trouve un restaurant où à toute heure de jour et de nuit, on peut se procurer de bons déjeuners, dîners et soupers, ainsi que des huitres. A. Jacoby invite le public à venir visiter son établissement pour être à même de juger avec connaissance de cause de son mérite.
16 déc—1m

EN débarquement du navire Kentucky, de New-York, ce qui suit:
1 caisse indienne noire,
1 dito hareng noir, fin,
1 dito mérinos imprimé, à vendre à juste prix, par DUFOUR FRERES,
8 déc rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse

Ventes à l'encan.

PAR JOS. LECARPENTIER.
IL sera vendu, jeudi 24 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, pour cause de départ,
Le nègre nommé Christophe, âgé d'environ 20 ans, depuis son bas âge dans le pays, ouvrier maçon bon garçon, pouvant gagner ses deux piastres par jour, garanti des vices et maladies prévus par la loi.
L'acte de vente sera passé par J. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 13 déc.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu, le lundi 28 décembre 1835, à midi, à la bourse Hewlett, à la folle enchère de M. Gyrot Gerves, qui ne s'est pas conformé à son adjudication, un lot de terre situé au faubourg Montreuil, désigné par le No. 1 de l'îlet No. 17, sur un plan particulier déposé en l'étude de J. Cuvillier. Ledit terrain ayant mesure américaine 31 pieds de face à la rue Désirée, sur 120 pieds 7 pouces face et profondeur à la rue Urquhart.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et datés du 20 novembre dernier.
L'acte de vente par-devant J. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 déc.

VENTE DE TERRAINS.
PAR DUTILLET ET DELERY.
IL sera vendu le mercredi 30 décembre, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dix superbes terrains situés au faubourg Marigny et bornés par les rues d'Enghien, Poetes, Moreau, Casacalvo, et Grands Hommes, et désigné sur le plan qui sera déposé à la bourse par les Nos. 1, 2 et 3, dans le 1er îlet et dans 26 îlet, par les Nos. 6, 9, 10, 13, 14, 15 et 16. Ces terrains sont tous très élevés et situés dans un des meilleurs quartiers de ce faubourg.
Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les actes de ventes se passeront chez M. Hugues Pedesclaux aux frais des acquéreurs. 9 déc.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 novembre 1835, il sera vendu le mercredi 30 décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la domestique ci-après décrite, dépendant de la succession de dame Louise Hélène Chapdu Huard, l'esclave Mathilde, âgée d'environ 24 ans, parlant anglais et français, parfaite blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 nov

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le Samedi 26 décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 novembre courant, la propriété et la mulâtresse ci-après décrites, dépendant de la succession de feu Marie Adèle Fromentin, décédée veuve Anselme Coudrain, savoir:
1o. Un lot de terre y compris la maison et les améliorations rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété du sieur Wiltz, et de l'autre par celle de Melle Lise Perrault.
2o. Une mulâtresse, nommée Jemina alias Maimé, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière, entend un peu la pâtisserie, depuis 16 ans dans le pays, s'étant absentée deux fois, mais jamais sortie de la ville.
Conditions: pour la propriété 1 et 2 ans de crédit; et pour l'esclave, moitié comptant, et la balance à un an de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 nov—1

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
EN vertu d'un ordre de la Cour de District, il sera vendu le jeudi, 7 Janvier 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans, abandonnés par F. St. Martin à ses créanciers, savoir:
Barthélemy, nègre âgé d'environ 45 ans,
Jacques, " " " 45 "
Joseph, " " " 40 "
Harror, " " " 40 "
Philippe, " " " 40 "
Conditions: 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 déc

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mercredi 23 décembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 18 novembre 1835, la négresse HENNY, âgée de 18 ans, bon sujet, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, dépendant de la succession de feu P. Carmouche, …
Conditions: un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente par Jh. Cuvillier. 21 nov.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le Samedi 26 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes.
6 lots de terre contigus, situés à l'angle des rues du Camp et St. Joseph, faubourg Ste. Marie
No. 1, à l'angle des dites rues, ayant 36 pieds 5 pouces face à la rue du Camp, sur 90 pieds 5 pouces face à la rue St. Joseph.
No. 2, ayant 36 pieds 5 pouces face à la rue du Camp, sur 90 pieds de profondeur.
No. 3, même face et même profondeur que le no. 2.
No. 4, ayant 30 pieds face à la rue St. Joseph, sur 100 pieds 3 pouces de profondeur.
No. 5, même face et même profondeur que le no. 4.
No. 6, même face et même profondeur que le no. 5, le tout mesure américaine.
Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Octave de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 dec

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le Lundi, 28 Décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Une Propriété située rue Suzette, entre Tchoupitoulas et Annonciation, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, sur laquelle il se trouve une maison briquetée entre poteaux, composée de 4 appartements, une galerie derrière, un cabinet et une cuisine en colombage, un superbe jardin garni d'arbres fruitiers très rares.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés &c. L'acte de vente pardevant J. Cuvillier, notaire public. 18 déc

PAR F. DUTILLET & DELERY
IL sera vendu le Jeudi 24 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Un Lot de Terre, situé derrière cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues St. Louis, Robertson, Conti et Villeré, désigné par le no. 1, formant encoignure, et mesurant (mesure américaine) 28 pieds 5 p. de face à la rue St. Louis et 105 pieds de face à la rue Villeré, le tout conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville. Ensemble les dépendances et appartenances et les droits et privilèges qui en dépendent sans aucune exception ni réserve.
Conditions: Moitié comptant, et le reste à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 18 déc—5

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu Mercredi, 30 Décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un bel Emplacement, situé rue Conti, côté N. E. entre les rues Levée et Chartres, attenant à la propriété encoignure de la rue de la Levée, appartenant à Mr. Mary, et mesurant un pied américain, 41 pieds 94 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 4 pouces de profondeur, borné dans la ligne du fond par la propriété de Mr. Suès. Il existe sur ce lot deux magasins en briques, portant les nos. 6 et 8, et autres dépendances.
Conditions—Un quart à 60 jours, et la balance à un et deux ans, en billets très endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 d

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu Jeudi, 31 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,
41 Esclaves de choix, créoles ou acclimatés, accoutumés aux travaux d'une sucrerie, ayant cultivé l'habitation de Messrs. Bois Blanc, paroisse Saint Charles.
Conditions:—Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque. 18 déc

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu Jeudi, 24 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,
La négresse Agathe, depuis son enfance dans le pays, avec son enfant Charles. Cette esclave est cuisinière ordinaire, blanchisseuse et repasseuse, parlant français et anglais, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: $455 payables le 11 Mars 1836, $455 payables le 11 Mars 1837 et la balance à 6 mois. 14 déc

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu Jeudi 24 du courant, au Café de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez,
UN LOT DE TERRE,
situé dans le faubourg Lafayette, mesurant 60 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin à un étage, briqueté entre poteaux, et galerie devant, cuisine et apenti dans la cour, ainsi qu'un beau jardin sur le derrière avec des superbes vignes, et d'autres arbres fruitiers.
Le chemin à coulisses qui passe tout près de cette propriété, lui donne plus de valeur, attendu qu'il n'y a que cinq minutes de trajet jusqu'à la rue du Canal.
Conditions: Un tiers comptant et la balance à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 déc

AUX Constructeurs, Platriers, etc.—Les soussignés, manufacturiers et importeurs, offrent à vendre du Ciment *hydraulique, romain et rosendale*, Plâtre de Paris et superfin dò, pour couler des ornemens. Les objets sus-mentionnés sont empaquetés dans des barils, secs, garantis frais et de première qualité. Le tout maintenant en débarquement des navires Georges et Wm. John, et à vendre à des termes libéraux. W. G. MUNT et Co.
Encoignure des rues de l'Esplanade et de la Levée, près de l'hôtel des monnaies. 27 nov.

AVIS.—M. LEWIS V. BOGY, avocat, St-Louis-Missouri. Il se réfère à l'hon. David Barton, l'honorable V. F. Ashley, St-Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn; à Ménard et Vallé, Ste-Geneviève Missouri.
… jul—6m

Farine.—300 barrils de farine encore à bord, 100 barrils de farine superfine de Philadelphie et de New-York, en magasin et à vendre par
G. DORSEY,
8 dec no. 33, Nouvelle Levée.

EN débarquement du navire B… de Marseille, et à vendre par le soussigné:
400 paniers bouteilles vides,
300 dito huile … p.f.,
100 caisses fruits à l'eau-de-vie,
F. H. PETITPAIN,
8 déc—3 encoignure Chartres et St. Louis.

Confitures de Canton.—10 caisses confitures de Canton, à vendre par
18 déc R. GRONING & Co.